

E6 – PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES (coef. 4) – U6

I – Définition de l'épreuve

Objectifs, contenu et critères d'évaluation : voir le référentiel

II - Modalités d'évaluation

A. Contrôle en cours de formation

L'évaluation dont le degré d'exigence équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, est réalisée au travers **deux situations d'évaluation orale** :

- Une première situation liée au choix et à l'élaboration du projet qui prend la forme d'une situation orale pouvant comporter plusieurs séquences sous la forme d'entretiens marquant les différentes étapes du projet ;

Pour cette première situation d'évaluation sur 20 points, les critères d'évaluation utilisés sont :

- La pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié
- L'adéquation de la démarche de projet aux objectifs.

La commission d'évaluation est composée du professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et du professeur de « culture économique, juridique et managériale », ou à défaut d'un deuxième professeur de STS «Gestion des transports et logistique associée »

- Une seconde situation liée à la soutenance du projet d'une durée indicative de 25 minutes. Cette soutenance s'appuie sur un dossier écrit réalisé par le candidat et validé par les professeurs ou formateurs en charge de l'enseignement de «Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques». Sa rédaction et son contenu sont personnels. Il est composé de vingt pages maximum, complété des annexes strictement utiles. Le projet doit couvrir au moins 2 activités du pôle 4 dont l'activité A4.5 « financement d'un projet ».

Cette deuxième situation peut avoir lieu dès que le projet est finalisé.

Pour cette seconde situation d'évaluation sur 40 points, les critères d'évaluation utilisés sont :

- La pertinence des propositions avancées,
- La maîtrise des techniques mobilisées,
- La maîtrise des outils de travail collaboratif,
- La qualité de l'argumentation,
- La qualité de l'analyse réflexive,
- La qualité de la communication écrite et orale.

La forme du rapport est libre. Il doit notamment rendre compte :

- Des acteurs impliqués dans le projet et leurs apports,
- Des objectifs du projet,
- De la méthodologie et des étapes du projet,
- Les résultats obtenus,
- Le bilan global du projet,
- La liste des annexes (à apporter le jour de l'épreuve).

Une fiche de synthèse est cependant nécessaire, qui reprend les principales caractéristiques du dossier. Le modèle est présenté en annexe 1.

- Lorsque le projet a été mené en équipe, le candidat doit être capable de le présenter dans sa globalité et de répondre au jury sur l'ensemble de ses composantes même si ce n'est pas lui qui était personnellement chargé de les développer. Le candidat veille à mettre en évidence son apport personnel.
- Un support de communication peut soutenir la présentation du projet. Le candidat doit pouvoir le mettre en œuvre en toute autonomie.
- La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant en charge le suivi du candidat dans le cadre de l'enseignement « pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée ».

En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. Tout candidat sans dossier sera donc informé par la commission de l'impossibilité de conduire l'entretien. En conséquence, la mention « non valide » lui sera attribuée et il ne pourra se voir délivrer le diplôme. Dans ce cas, il sera impératif de compléter la fiche de contrôle de conformité (**annexe...**) destinée au jury.

En aucun cas la note attribuée par l'équipe pédagogique ne sera communiquée aux candidats.

La validation des notes

Les établissements de formation adresseront au jury, à une date fixée par chaque rectorat, les différents documents utilisés lors de la situation d'évaluation un bordereau récapitulant les notes obtenues par l'ensemble des candidats de l'établissement, avec les moyennes et l'écart-type.

Les établissements conservent et tiennent à disposition du jury le dossier de chaque candidat accompagné de la grille d'évaluation (annexe 2). Ils prendront appui sur l'outil d'aide à l'évaluation fourni en annexe 4.

Conformément à la réglementation, le jury procède à un examen attentif des documents fournis, formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note de l'ensemble des candidats. À cet effet, une commission d'harmonisation, émanation du jury, se réunit préalablement à la délibération du jury. Pour faciliter l'harmonisation des notes proposées en CCF, il est préférable que chaque établissement de formation soit représenté au sein de cette commission. Un temps nécessaire à ce travail sera donc prévu en conséquence par les divisions des examens et concours. La note de chaque candidat est définitivement arrêtée par le jury lors de la délibération finale.

B. Contrôle ponctuel

1 - Dossier support de l'épreuve

1.1 Composition du dossier

Le dossier écrit est réalisé par le candidat et validé par les professeurs ou formateurs en charge de l'enseignement de «Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques». Sa rédaction et son contenu sont personnels. Il est composé de vingt pages maximum, complété des annexes strictement utiles. Le projet doit couvrir au moins 2 activités du pôle 4 dont l'activité A4.5 « financement d'un projet ».

La forme du rapport est libre. Il doit notamment rendre compte :

- Des acteurs impliqués dans le projet et leurs apports,
- Des objectifs du projet,
- De la méthodologie et des étapes du projet,
- Les résultats obtenus,
- Le bilan global du projet,
- La liste des annexes (à apporter le jour de l'épreuve).

Une fiche de synthèse est cependant nécessaire, qui reprend les principales caractéristiques du dossier. Le modèle est présenté en annexe 1.

Un support de communication peut soutenir la présentation du projet. Le candidat doit pouvoir le mettre en œuvre en toute autonomie.

Le dossier sera mis à la disposition du jury à une date fixée par chaque recteur afin de permettre l'étude préalable des dossiers et la préparation de l'interrogation. Les candidats n'ayant pas déposé leur dossier seront relancés par le service des examens et seront informés qu'ils ne pourront subir l'épreuve sans dossier.

Le dossier sera rédigé obligatoirement à l'aide d'un traitement de texte.

1.2 Rôle du dossier dans l'épreuve

L'interrogation repose sur un dossier mis à la disposition des interrogateurs. L'ensemble des documents qui composent ce dossier est un support d'informations mis à disposition de la commission d'interrogation. Il a pour objectif d'aider la commission à orienter son interrogation.

1.3 Validation

Avant l'interrogation, un contrôle de conformité du dossier est effectué par une commission désignée par les autorités académiques. Elle pourra utiliser le modèle de fiche de contrôle proposé en **annexe....**

Le dossier, dont la composition est décrite au paragraphe 1.1, doit répondre aux exigences du référentiel du diplôme telles qu'elles figurent dans le descriptif de l'épreuve E6.

En cas de dossier non conforme, c'est-à-dire ne correspondant pas à la description faite au paragraphe 1.1 ci-dessus, le candidat ne peut être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme présent mais non validé (on portera la mention NV) et ne peut se voir délivrer le diplôme.

En l'absence du dossier le jour de l'épreuve, l'interrogation ne peut se dérouler. Tout candidat sans dossier est donc informé par la commission d'interrogation de l'impossibilité de conduire l'entretien. Le candidat est dès lors considéré comme présent mais non validé (on portera la mention NV) et ne peut se voir délivrer le diplôme.

Si malgré le contrôle de la commission ad hoc, la commission d'interrogation a des doutes sur la validité du dossier lors de l'épreuve elle-même, elle interroge et évalue le candidat normalement et informe ensuite le président du jury et le service des examens sur la nature du problème rencontré.

2. Déroulement de l'épreuve

Une réunion de concertation sera prévue par le président de jury, dans chaque académie autonome ou groupement d'académies, avant le début des interrogations. Chaque membre des commissions d'interrogation y sera convoqué. Lors de cette réunion, chaque interrogateur aura pour tâches de :

- lire les dossiers des candidats
- s'approprier les consignes d'évaluation

2.1 Composition de la commission d'interrogation

La commission d'évaluation est composée d'un professeur ayant en charge l'enseignement « Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques » et d'un professionnel, ou à défaut d'un deuxième professeur de STS « Gestion des transports et logistique associée ».

Les professeurs sont issus de l'enseignement public ou privé sous contrat.

2.2 Modalités d'interrogation

• Lieu d'interrogation

Pour des raisons liées à des contraintes d'organisation, les autorités académiques pourront regrouper les candidats dans des centres d'interrogation situés dans des établissements publics ou privés sous contrat dotés des équipements informatiques adéquats.

Les candidats sont invités par les autorités académiques à prendre contact avec le chef de centre dans lequel il est affecté, avant le début de l'épreuve, pour prendre connaissance des matériels existants. Si besoin, il sera autorisé à apporter lui-même le matériel nomade lui permettant de témoigner de sa pratique professionnelle, avec lequel il a travaillé pendant la réalisation de son projet.

• Déroulement de l'interrogation

L'épreuve, d'une durée totale de 40 minutes, se décompose en trois parties.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Dans un premier temps, le candidat présente son projet sans être interrompu pendant une durée maximale de 15 minutes ;
- Dans un deuxième temps, la commission d'évaluation l'interroge sur le contenu de son projet pendant au plus 25 minutes.

Lorsque le projet a été mené en équipe, le candidat doit être capable de le présenter dans sa globalité et de répondre au jury sur l'ensemble de ses composantes même si ce n'est pas lui qui était personnellement chargé de les développer. Le candidat veille à mettre en évidence son apport personnel.

La commission d'interrogation mène un entretien centré sur le projet réalisé par le candidat. C'est l'occasion de préciser et d'approfondir certains aspects de l'exposé, et de vérifier la pertinence de l'usage des technologies de l'information et de la communication mises en œuvre dans le cadre du projet.

Dans le cas où la réalisation du projet aura nécessité le recours à des logiciels spécifiques à une entreprise, il appartient au candidat de demander l'autorisation pour une utilisation dans le cadre de l'examen. En cas de refus justifié par un écrit émanant de l'entreprise d'accueil (document devant être joint au dossier), il pourra s'appuyer sur tout support justifiant de l'utilisation du logiciel (page écran, schéma de fonctionnement...) dans le cadre du projet. La commission d'interrogation ne peut exiger une manipulation de l'outil hors du contexte du projet présenté.

2.3 Évaluation

L'évaluation de la prestation du candidat est faite en s'appuyant sur le document présenté en **annexe 3**, qui comprend deux parties :

– Au recto, une grille «d'aide à l'évaluation » qui reprend les critères d'évaluation extraits du référentiel du diplôme. Elle permet de dresser un profil de la prestation du candidat. Outil de concertation entre les membres de la

commission d'interrogation, la grille d'aide à l'évaluation fonde également l'harmonisation entre les commissions d'interrogation.

– Au verso, une fiche d'appréciation qui permet de justifier la note (note sur 20 arrondie au demi-point supérieur) attribuée à chaque candidat. C'est cette appréciation synthétique qui sera portée à la connaissance du candidat en cas de réclamation. Elle sera en conséquence obligatoirement remplie pour tous les candidats, quelle que soit la note attribuée. En aucun cas cette appréciation ne peut intégrer d'autres critères que ceux relatifs à la prestation du candidat. En particulier, un doute sur la validité du dossier présenté ne peut être évoqué pour justifier une modulation de la note. Il est rappelé que ce cas de figure évoqué § 1.3. doit faire l'objet d'un rapport au président de jury et aux autorités académiques.

La commission s'aidera de l'outil d'aide à l'évaluation donné en annexe 4.

Cas des candidats doublants

- Ils sont soumis à la même réglementation que les autres candidats. Les conditions d'interrogation et les critères d'évaluation sont strictement identiques pour tous les candidats. Lors de l'épreuve, ils devront présenter un projet réalisé soit pendant leur année de redoublement soit pendant les années antérieures.

2.4 Présomption de fraude

- Tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve. La commission veillera par son questionnement à évaluer la réalité de la fraude sans s'écarter des attentes de l'évaluation telles que définies dans la grille d'évaluation.
- La commission d'interrogation **signalera au chef de centre** ses soupçons sous la forme d'un rapport argumenté et accompagné éventuellement des pièces justificatives. Le cas sera instruit par **les autorités académiques compétentes**.

ANNEXE 1 : BTS GTLA
EPREUVE E6 – PÉRENNISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET
PRESTATIONS LOGISTIQUES

Fiche de synthèse du projet

PROJET BTS GTLA Session 2021	
TITRE DU PROJET :	Fiche Projet N° (recto)
CANDIDAT :	
Nom :	Prénom :
PARTENAIRE	
NOM de l'entreprise ou de l'organisation :	
DATE(S) ET DUREE(S) DU PROJET :	
ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET	
NOM	QUALITÉ
OBJECTIF(S) DU PROJET	
MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU PROJET	

INITIATIVES ET RESPONSABILITÉS PRISES :

APPORT PERSONNEL AU PROJET :

RÉSULTATS OBTENUS :

BILAN GLOBAL :

ANNEXE 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 en CCF

Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :		
	Matricule :	NOTE	/20
Intitulé du projet			
Compétences mises en œuvre <i>(Indiquer les références des activités associées aux compétences)</i>			
Première situation d'évaluation			
Deuxième situation d'évaluation			
Appréciations globales et commentaires <i>(justification de la note)</i>			
Première situation d'évaluation		Deuxième situation d'évaluation	
Date :		Date :	
MEMBRES DE LA COMMISSION :	SIGNATURES	MEMBRES DE LA COMMISSION :	SIGNATURES

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Première situation d'évaluation

	TI	I	S	TS
1 – La pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié				
2 – L'adéquation de la démarche de projet aux objectifs				

QUESTIONS POSEES

--	--

Note sur 20

MEMBRES DE LA COMMISSION D'INTERROGATION

-
-

SIGNATURES

Deuxième situation d'évaluation

	TI	I	S	TS
3 – La pertinence des propositions avancées				
4 – La maîtrise des techniques mobilisées				
5 – La maîtrise des outils de travail collaboratif				
6 – La qualité de l'argumentation				
7 - La qualité de l'analyse réflexive				
8 - La qualité de la communication écrite et orale				

QUESTIONS POSEES

--	--

Note sur 40

MEMBRES DE LA COMMISSION D'INTERROGATION

-
-

SIGNATURES

Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 en ponctuel

Pérennisation et développement de l'activité de transport et de prestations logistiques

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :		
	Matricule :	NOTE	/20
Intitulé du projet			
Compétences mises en œuvre <i>(Indiquer les références des activités associées aux compétences)</i>			
Appréciation globale et Commentaires <i>(justification de la note)</i>			
Date :			
MEMBRES DE LA COMMISSION :			SIGNATURES

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – La pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié				
2 – L'adéquation de la démarche de projet aux objectifs				
3 – La pertinence des propositions avancées				
4 – La maîtrise des techniques mobilisées				
5 – La maîtrise des outils de travail collaboratif				
6 – La qualité de l'argumentation				
7 - La qualité de l'analyse réflexive				
8 - La qualité de la communication écrite et orale				

QUESTIONS POSEES

Note sur 60	
MEMBRES DE LA COMMISSION D'INTERROGATION	SIGNATURES
-	
-	

Annexe 4 : Outil d'aide à l'évaluation des compétences de l'épreuve E6

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES				Épreuve E6
DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES				
<i>TI</i>	<i>I</i>	<i>S</i>	<i>TS</i>	
<i>Est passif</i>	<i>Exécute</i>	<i>Maîtrise</i>	<i>Est expert</i>	
1 - La pertinence de l'opportunité ou du besoin identifié				
Se limite à une identification très restreinte des opportunités ou des besoins et ne comprend pas les enjeux associés	Identifie l'ensemble des opportunités ou des besoins mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur des opportunités ou des besoins identifiés en intégrant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse sur des opportunités ou des besoins intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure d'argumenter sur ses choix	
2 - L'adéquation de la démarche de projet aux objectifs				
N'utilise aucune démarche structurée	Met en œuvre une démarche mais perfectible ou ne la comprend pas ou est incapable de l'expliquer	Justifie, analyse la ou les démarches mises en œuvre	Est capable de proposer une évolution de la démarche en argumentant les propositions	
3 - La pertinence des propositions avancées				
Ne peut pas expliquer les propositions avancées	Décrit les propositions avancées	Analyse les propositions avancées en les justifiant	Teste les propositions avancées, remédie et explicite en argumentant.	
4 - La maîtrise des techniques mobilisées				
Ne met pas en œuvre les techniques	Rencontre des difficultés dans l'application	Applique les techniques	Justifie l'emploi des techniques et méthodes et sait effectuer les contrôles	
5 - La maîtrise des outils de travail collaboratif				
Ne se repère pas dans les différents outils ou n'en utilise pas	Met en œuvre des outils de travail collaboratifs	Présente les critères de choix du ou des outils retenus	Met en relation différents outils, propose en argumentant de manière raisonnée d'autres outils adaptés et fait preuve d'initiative	
6 - La qualité de l'argumentation				
N'argumente pas	Reste sur les aspects descriptifs des travaux réalisés ou prescrits dans le cadre du projet	Limite son argumentation à des travaux simples réalisés ou prescrits dans le cadre du projet	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...)	
7 - La qualité de l'analyse réflexive				
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance sur ses activités	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi le projet réalisé a permis la construction de compétences	Montre le lien entre projet réalisé et développement de ses compétences	
8 - La qualité de la communication écrite et orale				
Ne communique pas	Fait un compte rendu partiel	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction	